

FOYER CARRE DE MALBERG

Association

108 Grand Rue 57050 LORRY-LES-METZ

inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz
853/45 R.A III-2

RAPPORTS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Comptes annuels - Exercice clos le 30 septembre 2020

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

FOYER CARRE DE MALBERG

Association
108 Grand Rue 57050 LORRY-LES-METZ
inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz
853/45 R.A III-2

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'Assemblée générale de l'association FOYER CARRE DE MALBERG,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FOYER CARRE DE MALBERG relatifs à l'exercice clos le 30/09/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association FOYER CARRE DE MALBERG à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

.Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.



Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} octobre 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les règles et méthodes comptables sont exposées dans la note 2 de l'annexe, et notamment les méthodes d'évaluation relatives aux immobilisations. Nous avons procédé à l'examen des principes comptables retenus et des critères d'inscription des biens acquis à l'actif exposés dans la note 4 de l'annexe.

Les ressources de votre association sont composées de dons. Nous avons contrôlé la réalité et l'affectation de ceux-ci. Nous avons examiné l'utilisation des fonds dédiés issus de ces dons, telle que décrit dans la note 8 de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Fait à METZ, le 2 février 2021

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes

FOYER CARRE DE MALBERG
Association
108 Grand Rue 57050 LORRY-LES-METZ
inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz
853/45 R.A III-2

Description détaillée des responsabilités du commissaire aux comptes

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à METZ, le 2 février 2021

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes

Bilan au 30 septembre 2020

	BRUT	A. & P	NET		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	
Frais de recherche et dév.	0	0	0	Fonds propres statutaires	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Concessions, brevets ...	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds commercial	0	0	0	Fonds statutaires	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0	Ecart de réévaluation & équiv.	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Réserves	
				Réserves statutaires ou contract.	0
Terrains	1 316	0	1 316	Réserves pour projet de l'entité	0
Constructions	344 331	45 875	298 457	Autres réserves	26 696
Installations tech., mat. & outil.	0	0	0	Report à nouveau	231 328
Autres immo. corporelles	37 425	29 374	8 051	Résultat de l'exercice	37 220
Immobilisations en cours	0	0	0	Résultat sous contrôle de tiers	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0	Situation nette	295 245
				Fonds propres consommables	0
				Subventions d'investissement	0
				Provisions réglementées	0
Immobilisations corporelles	383 073	75 249	307 824	TOTAL FONDS PROPRES	295 245
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0		
Participations	0	0	0	Fonds reportés liés aux legs ou donation	0
Autres participations	0	0	0	Fonds dédiés	84 386
Créances rattachées	0	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0	0	TOTAL AUTRES FONDS PR.	84 386
Prêts	0	0	0		
Autres immo. financières	0	0	0	Provisions pour risques	0
Immobilisations financières	0	0	0	Provisions pour charges	0
TOTAL IMMOBILISATIONS	383 073	75 249	307 824	TOTAL PROVISIONS R & C.	0
COMPTE DE LIAISON	0		0	COMPTE DE LIAISON	0
Mat.ières, approvisionnements	0	0	0	Emprunts oblig. convertibles	0
En cours de production de biens	0	0	0	Autres emprunts oblig.	0
En cours de production de services	0	0	0	Emprunts & dettes établi. crédit (1)	27 731
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	Emprunts & dettes finan. divers (2)	400
Marchandises	1 993	0	1 993	Avances & acomptes s/commandes reçus	0
Avances & acomptes s/commandes vers	0	0	0	Dettes fournisseurs et cpt.rattachés	24 410
				Dettes des legs ou donations	0
Clients et comptes rattachés	0	0	0	Dettes fiscales et sociales	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	Dettes s/immo. et cpt.rattachés	0
Autres créances	0	0	0	Autres dettes	1 598
Valeurs mobilières de placement	0	0	0	TOTAL DETTES	54 138
Disponibilités	123 952	0	123 952	Produits constatés d'avance	0
TOTAL ACTIF CIRCULANT	125 945	0	125 945	Ecart de conversion passif	0
Charges constatées d'avance	0	0	0		
Charges à rep. s/plusieurs exercices	0	0	0	(1) Dont concours bancaires	0
Primes de remboursement des oblig.	0	0	0	(2) Dont dettes financières CT	
Ecart de conversion actif	0	0	0		
TOTAL GENERAL	509 018	75 249	433 769	TOTAL GENERAL	433 769



Bilan au 30 septembre 2019

	BRUT	A. & P	NET		MONTANT
Frais d'établissement	0	0	0	Fonds propres sans droit de reprise	
Frais de recherche et dév.	0	0	0	Fonds propres statutaires	0
Donations temporaires d'usufruit	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Concessions, brevets ...	0	0	0	Fonds propres avec droit de reprise	
Fonds commercial	0	0	0	Fonds statutaires	0
Autres immo. incorpo.	0	0	0	Fonds propres complémentaires	0
Avances & acomptes incorpo.	0	0	0	Ecart de réévaluation & équiv.	0
Immobilisations incorporelles	0	0	0	Réserves	
				Réserves statutaires ou contract.	0
Terrains	1 316	0	1 316	Réserves pour projet de l'entité	0
Constructions	296 185	33 826	262 360	Autres réserves	26 696
Installations tech., mat. & outil.	0	0	0	Report à nouveau	62 170
Autres immo. corporelles	37 425	28 369	9 056	Résultat de l'exercice	169 159
Immobilisations en cours	0	0	0	Résultat sous contrôle de tiers	0
Avances et acomptes corpo.	0	0	0	Situation nette	258 025
				Fonds propres consommables	0
				Subventions d'investissement	0
				Provisions réglementées	0
Immobilisations corporelles	334 927	62 195	272 733	TOTAL FONDS PROPRES	258 025
Biens reçus par les legs ou donations destinés à être cédés	0	0	0		
Participations	0	0	0	Fonds dédiés sur subventions	0
Autres participations	0	0	0	Fonds dédiés sur autres ressources	34 571
Créances rattachées	0	0	0		
Autres titres immobilisés	0	0	0	TOTAL AUTRES FONDS PR.	34 571
Prêts	0	0	0		
Autres immo. financières	0	0	0	Provisions pour risques	0
Immobilisations financières	0	0	0	Provisions pour charges	0
TOTAL IMMOBILISATIONS	334 927	62 195	272 733	TOTAL PROVISIONS R & C.	0
COMPTE DE LIAISON	0		0	COMPTE DE LIAISON	0
Mat. 1ères, approvisionnements	0	0	0	Emprunts oblig. convertibles	0
En cours de production de biens	0	0	0	Autres emprunts oblig.	0
En cours de production de services	0	0	0	Emprunts & dettes établ. crédit (1)	34 305
Produits intermédiaires et finis	0	0	0	Emprunts & dettes finan. divers (2)	100
Marchandises	1 993	0	1 993	Avances & acomptes s/commandes reçus	0
Avances & acomptes s/commandes vers	0	0	0	Dettes fournisseurs et cpt.rattachés	12 129
				Dettes des legs ou donations	0
Clients et comptes rattachés	4 015	0	4 015	Dettes fiscales et sociales	0
Créances reçues par legs ou donations	0	0	0	Dettes s/immo. et cpt.rattachés	6 833
Autres créances	4 307	0	4 307	Autres dettes	1 575
Valeurs mobilières de placement	0	0	0		
Disponibilités	64 490	0	64 490	TOTAL DETTES	54 942
TOTAL ACTIF CIRCULANT	74 805	0	74 805	Produits constatés d'avance	0
Charges constatées d'avance	0	0	0	Ecart de conversion passif	0
Charges constatées s/plusieurs exercices	0	0	0		
Primes de remboursement des oblig.	0	0	0	(1) Dont concours bancaires	0
Ecart de conversion actif	0	0	0	(2) Dont dettes financières CI	
TOTAL GENERAL	409 732	62 195	347 538	TOTAL GENERAL	347 538



Comptes de résultats pour l'année allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020

RESULTAT 2020	Exercice 09/2020	Exercice 09/2019	Ecart	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	2 230	3 219	-989	-30,7%
Ventes de biens et services				
Ressources livres	458	295	163	55,1%
<i>dont ventes de dons en nature</i>	0	0	0	
Ressources locations	31 810	38 050	-6 239	-16,4%
<i>dont parrainages</i>	0	0	0	
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	0	0	0	
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable	0	0	0	
Ressources liées à la générosité du public	0	0	0	
<i>Dons manuels</i>	99 228	18 565	80 663	434,5%
<i>Mécénats</i>	0	0	0	
<i>Legs, donations et assurances-vie</i>	0	0	0	
Contributions financières	0	0	0	
Reprises sur provisions exploit.	0	0	0	
Transfert de charges exploit.	0	0	0	
Utilisations des fonds dédiés	48 146	177 470	-129 324	-72,9%
Autres produits	0	0	0	
Total I	181 871	237 599	-55 727	
CHARGES D'EXPLOITATION				
Achats de marchandises	0	0	0	
Variation de stock march.	0	207	-207	-100,0%
Achat de matières premières et autres approv.	0	0	0	
Variation de stock mat.	0	0	0	
Autres achats et charges externes	31 368	37 398	-6 030	-16,1%
Aides financières	0	0	0	
Impôts taxes et versements assimilés	2 175	2 416	-241	-10,0%
Salaires et traitements	0	0	0	
Charges sociales	0	0	0	
Dotation amort. sur immobilisations	13 054	9 867	3 187	32,3%
Dotation prov. sur immobilisations	0	0	0	
Dotation sur actif circulant (1)	0	0	0	
Dotation pour risques et charges	0	0	0	
Reports en fonds dédiés	97 960	18 323	79 637	434,6%
Autres charges	-51	200	-251	-125,7%
Total II	144 506	68 411	76 095	111,2%
RESULTAT D'EXPLOITATION	37 366	169 188	-131 822	-77,9%
PRODUITS FINANCIERS				
Produits financiers de participations	0	58	-58	-100,0%
Produits des autres valeurs mobilières	0	0	0	
Autres intérêts et produits assimilés	539	800	-261	-32,6%
Reprise sur provisions financ.	0	0	0	
Transferts de charges financ.	0	0	0	
Différences positives de change	0	0	0	
Produits nets sur cessions de VMP	0	0	0	
Total III	539	858	-319	-37,2%
CHARGES FINANCIERES				
Dotations financières aux amort. & prov.	0	0	0	
Intérêts & charges assimilées	685	827	-142	-17,2%
Différences négatives de change	0	0	0	
Charges nettes sur cessions de VMP	0	0	0	
Total IV	685	827	-142	-17,2%
RESULTAT FINANCIER	-146	31	-177	
RESULTAT COURANT AV. IMPOTS	37 220	169 219	-131 999	-78,0%



Comptes de résultats pour l'année allant du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020 (suite)

RESULTAT 2020 (SUITE)	Exercice 09/2020	Exercice 09/2019	Ecart	Ecart
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Produits except. sur opérations de gestion	0	0	0	
Produits except. sur opérations en capital	0	0	0	
Reprises sur provisions excep.	0	0	0	
Transferts de charges excep.	0	0	0	
Total V	0	0	0	
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Charges except. sur opérations de gestion	0	60	-60	-100,0%
Charges except. sur opérations en capital	0	0	0	
Dotations except. aux amort. & prov.	0	0	0	
Total VI	0	60	-60	-100,0%
Participation des salariés	0	0	0	
EXCEDENT	37 220	169 159	-131 939	-78,0%
Evaluation des contributions : Bénévolat	40 000	45 000	-5 000	-11,1%
Evaluation des contributions : Prestations en nature	10 000	15 000	-5 000	-33,3%
Evaluation des contributions : Dons en nature	0	0	0	
Total des contributions (Produits)	50 000	60 000	-10 000	-16,7%
Emploi des contributions : Secours en nature	0	0	0	
Emploi des contributions : M&D biens	0	0	0	
Emploi des contributions : M&D services	10 000	15 000	-5 000	-33,3%
Emploi des contributions : Personnel bénévole	40 000	45 000	-5 000	-11,1%
Total des contributions (Charges)	50 000	60 000	-10 000	-16,7%



Annexe aux comptes annuels

Foyer Caroline Carré de Malberg – Comptes annuels pour l'année se terminant au 30 septembre 2020

Adresse légale

108 Grand'rue

57050 Lorry – Lès - Metz

Comité d'Administration

Le comité d'administration (le « Comité d'Administration ») est composé de 15 membres actifs dont :

Marie-Christine Bellin : – 120 boulevard Blossac, 86100 Châtelleraut - Présidente

Françoise Bitaud : - 1 impasse des Genêts, 57050 Lorry les Metz - Secrétaire

Cédric Leroy : - 40 Avenue de Nancy, 57000 Metz – Trésorier et Vice-Président

Conformément aux statuts de l'Association, le Comité d'Administration est aidé dans sa gestion quotidienne par un Bureau de 5 membres tous membres du Comité d'Administration, dont les 3 membres précités.

Commissaire aux comptes

ABEIX – 4 rue Marconi – 57070 Metz

L'exercice comptable a une durée de 12 mois, couvrant la période du 1^{er} octobre 2019 au 30 septembre 2020.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Comité d'Administration le 14 novembre 2020.



Note 1 – Généralités

L'association Caroline Carré de Malberg (« l'Association ») a son siège social au 108 Grand Rue à 57050 LORRY lès METZ et possède, au 30 septembre 2020.

Les cotisations sont une de nos principales sources de revenus

Le 27 mai 1914 avait été formé une Association portant le nom de « Maria Immaculata », dont le siège social était à Metz (Moselle), inscrite au Tribunal Cantonal de Metz, le 4 juillet 1914, sous le numéro 853/45 R.A III-2.

Conformément aux décisions de l'Assemblée Générale extraordinaire du 21 octobre 1962, il a été décidé le changement de dénomination et la refonte des statuts avec un but social et charitable. L'Assemblée générale ordinaire du 10 novembre 1990 a décidé d'ajouter un troisième paragraphe à l'article II pour élargir l'objet social de l'Association

L'Association poursuit essentiellement un but d'assistance. Elle s'efforce d'aider les jeunes filles et les femmes isolées de préférence, pour leur trouver asile, protection, conseils contre tout danger moral, de fonder, développer, diriger des œuvres et des institutions sociales et culturelles en faveur de la jeune fille et de la femme.

Ses moyens d'action consistent dans : l'hébergement, la formation technique, familiale et culturelle de la femme, principalement par l'organisation de Foyers de jeunes travailleuses, d'étudiantes, de Maisons de Repos, l'organisation de cours professionnels, la formation de cadre pour Garderie d'enfants et de Colonies de vacances, Cercles, conférences, congrès, bibliothèques, ainsi que toutes autres activités jugées utiles par le Comité d'Administration en vue du but à atteindre.

L'Association s'efforce d'aider également les familles et toute autre personne, à travers les moyens d'action dont elle dispose.

Durant l'été 2017, l'Association a reçu des dons de plus de 153 000 euros et donc en application avec l'article 4-1 alinéa 2 de la loi du 23 juillet 1987 sur le développement du mécénat renvoyant à l'article L612-4 du Code de commerce, l'Association est dans l'obligation de nommer un commissaire aux comptes pour une période de 6 ans.

Note 2 - Principes, Règles et Méthodes d'évaluation

2.1. Principes généraux

Les comptes annuels de l'exercice au 30 Septembre 2020 ont été établis suivant les dispositions du règlement 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables homologué par arrêté ministériel du 8 septembre 2014 relatif au plan comptable général, en application des articles L.123-12 à L.123-38 et R.123-172 à R.123-208 du code de commerce.

L'Association tient sa comptabilité en euros (« EUR » ou « € ») et les comptes annuels sont établis dans cette devise.

Les comptes annuels sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires en vigueur en France selon la méthode du coût historique.



Les politiques comptables et les principes d'évaluation sont, en dehors des règles imposées par les lois comptables applicables, déterminées et mises en place par le Comité d'Administration.

La préparation des comptes annuels implique le recours à un certain nombre d'estimations comptables déterminantes. Elle impose aussi au Comité d'Administration d'exercer son jugement dans l'application des principes comptables. Tout changement dans les hypothèses peut avoir des répercussions significatives sur les comptes annuels de la période durant laquelle ces hypothèses ont changées.

L'Association fait des estimations et hypothèses qui ont une incidence sur les montants repris à l'actif et au passif au cours de l'année se terminant au 30 septembre 2020. Les estimations et les jugements sont évalués de façon continue et se basent sur l'expérience passée et d'autres facteurs, dont des anticipations d'événements futurs jugées raisonnables dans ces circonstances.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Indépendance des exercices,
- Permanence des méthodes.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

2.1.1 Changements de méthodes comptables

2.2. Principales règles d'évaluation

2.2.1. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont évaluées au coût d'acquisition historique qui comprend les frais accessoires, ou au coût de revient, déduction faite des amortissements et corrections de valeur cumulés. Ces corrections ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

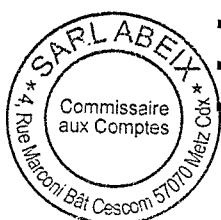
Au cours de l'exercice comptable se finissant au 30 septembre 2020, l'Association n'a pas détenu des immobilisations incorporelles.

2.2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées au coût d'acquisition qui comprend les frais accessoires ou au cout de revient. Les immobilisations corporelles sont amorties sur base de leur durée d'utilisation estimée.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue :

- Logiciels : 1 an
- Construction décomposée par composant :
 - Gros œuvre : 50 ans
 - Façade/Etanchéité : 25 ans
 - Installations techniques : 25 ans
 - Agencements : 15 ans



- Installations générales et agencements : 15 à 25 ans
- Véhicule de transport : 10 ans
- Mobilier : 10 ans

Lorsque l'Association considère qu'une immobilisation corporelle a subi une diminution de valeur de nature durable, une réduction de valeur complémentaire est effectuée de manière à refléter cette perte. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

2.2.3. Immobilisations financières

Les parts dans les entreprises liées, les titres ayant le caractère d'immobilisation sont évalués au coût d'acquisition historique, qui comprend les frais accessoires.

En cas de dépréciation qui, de l'avis du Comité d'Administration, revêt un caractère durable, ces immobilisations financières font l'objet de corrections de valeur afin de leur donner la valeur inférieure qui est à leur attribuer à la date de clôture du bilan. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

2.2.4. Créances

Les créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Elles sont soumises à réduction de valeur si leur recouvrabilité est compromise. Ces réductions de valeur ne sont plus applicables si des raisons existent pour lesquelles lesdites réductions de valeur ne sont plus applicables.

Le Comité d'Administration de l'Association détermine les réductions de valeur à appliquer pour chaque créance durant l'année.

2.2.5. Valeurs mobilières

Les valeurs mobilières sont évaluées au plus bas de leur coût d'acquisition incluant les frais accessoires et déterminé selon la méthode des prix moyens pondérés et de la valeur de marché exprimée dans la devise de préparation des comptes annuels.

Une correction de valeur est enregistrée lorsque le prix du marché est inférieur au prix d'acquisition. Ces corrections de valeur ne sont pas maintenues lorsque les raisons qui ont motivé leur constitution ont cessé d'exister.

La valeur de marché correspond pour les valeurs mobilières admises à la cote officielle d'une bourse de valeurs ou négociées sur un autre marché réglementé, au dernier cours disponible le jour de l'évaluation.

2.2.6. Provisions

Les provisions ont pour objet de couvrir des pertes ou des dettes qui sont nettement circonscrites quant à leur nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à leur date de survenance.

Les provisions sont également constituées pour couvrir des charges qui trouvent leur origine dans l'exercice ou dans un exercice antérieur et qui sont nettement circonscrites quant à leur



nature mais qui, à la date de clôture du bilan, sont ou probables ou certaines mais indéterminées quant à leur montant ou quant à la date de leur survenance.

2.2.7. Conversion des postes en devises

Toutes les transactions exprimées dans une devise autre que l'Euro sont enregistrées en Euro au cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les avoirs en banques sont convertis aux taux de change en vigueur à la date de clôture des comptes. Les pertes et les profits de change en résultant sont enregistrés au compte de profits et pertes de l'exercice.

Les autres postes de l'actif et du passif sont évalués individuellement au plus bas, respectivement au plus haut, de leur valeur convertie au cours de change historique ou de leur valeur déterminée sur base des cours de change en vigueur à la date de clôture du bilan.

Seules les pertes de change non réalisées sont comptabilisées dans le compte de profits et pertes. Les gains de change sont enregistrés au compte de profits et pertes au moment de leur réalisation.

2.2.8. Dettes

Les dettes sont enregistrées à leur valeur de remboursement. Lorsque le montant à rembourser sur des dettes est supérieur au montant reçu, la différence est portée au compte de profits et pertes à l'émission de la dette.

2.2.9. Les produits bruts

Les produits bruts sont représentés par le montant net du chiffre d'affaires diminué des consommations de marchandises et des autres charges externes.

Le montant net du chiffre d'affaires comprend les montants résultant de la location des chambres et de la location occasionnelle de chambres ou de salles de réunions correspondant aux activités ordinaires de l'Association, déduction faite des réductions sur ces locations, ainsi que de la taxe sur la valeur ajoutée et d'autres impôts directement liés au chiffre d'affaires.

2.2.10 Stock

Les marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition selon la méthode « Premier Entré, Premier Sorti ». La valeur brute des marchandises comprend le prix d'achat et les frais accessoires.

Les stocks ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Note 3 - Immobilisations incorporelles

Au cours de l'exercice comptable se finissant au 30 septembre 2020, l'Association n'a pas détenu des immobilisations incorporelles.



Note 4 - Immobilisations corporelles

Les mouvements de l'exercice se présentent comme suit :

Etat des immobilisations :

	Valeur brute début de l'exercice	Augmentations		Diminutions	Valeur en fin d'exercice
		Réévaluations	Acquisitions	Cessions	
Autres postes d'immobilisations incorporelles					-
Terrain	1 316	-	-	-	1 316
Constructions	17 476	-	-	-	17 476
Installations générales et agencements sur construction	283 215	-	43 640	-	326 855
Matériel de transport	8 703	-	-	-	8 703
Mobilier	28 722	-	-	-	28 722
Immobilisation en cours					-
Total général	339 432,00	-	43 640,00	-	383 072,00

L'Association a acquis la maison dit de Caroline, le foyer des travailleurs et le terrain par un achat fait le 12 juillet 1922 pour la somme de 17 000 francs français pour la maison et le foyer et la somme de 8 000 francs français pour le terrain.

L'Association a entrepris des travaux de terrassement de la cour intérieure en décembre 1992 ce qui a permis de construire deux garages en janvier 1993. L'ensemble des travaux représentaient un coût de 98 262 francs français.

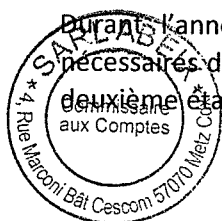
Les immobilisations sont valorisées à leurs coûts d'acquisition et ce en conformité avec la politique comptable décrite en section 2.2.2. Les acquisitions et constructions réalisées en francs français ont été converties en euros en utilisant le taux de change de 6.55957 francs pour un euro en vigueur lors du passage à l'euro au 1^{er} janvier 1999 pour toutes les transactions bancaires.

Une chaudière à gaz a été achetée en 2017 pour un montant brut de 17 800 € pour remplacer une installation au fuel qui avait plus de 20 ans et qui était totalement amortie. Cette nouvelle chaudière est amortie en 25 ans de façon linéaire et qui a permis de diminuer de plus de 30% les coûts globaux de chauffage, de maintenance et réparation.

La valeur résiduelle est de 14 712 € pour l'année se terminant au 30 septembre 2020.

L'Association possède un ensemble mobilier et œuvres d'art sacré qui datent de la création de l'Association ou qui ont été acquis à travers différents dons. Un inventaire a été effectué en 2016 qui fut évalué par un expert indépendant en mobilier ancien et en œuvre d'art sacré à une fourchette de valeur allant de 23 350 € à 26 700 €. Le Comité d'Administration a retenu la valeur de 26 700 €.

Durant l'année se terminant au 30 septembre 2020, l'Association a réalisé des travaux nécessaires de rénovation de la cuisine des Sœurs SMMI et des circuits d'eau et d'électricité au deuxième étage et troisième étage de la Maison de Caroline. Les travaux de rénovation de tout



l'espace des sœurs SMMI au 2^{er} étage a commencé fin septembre 2020. Le total de ces travaux et des honoraires d'architectes et d'ingénieur s'élèvent à 43 640,14 € :

Type de travaux	Montant
Matériaux	26 916,72
Menuiserie	1 168,30
Electricité	7 223,70
Honoraire ingénieur fluide	8 331,42
Total	43 640,14

Ces études et réalisations sont constatées en « immobilisation en installations générales et agencements ».

L'Association ne possède pas d'autres immobilisations corporelles.

Etat des amortissements :

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions	Montant fin d'exercice
Autres postes d'immobilisations incorporelles				
Constructions	17 476	-		17 476
Installations générales et agencements sur construction	16 347	12 052		28 399
Matériel de transport	1 671	870		2 541
Mobilier	26 703	135		26 838
Total général	62 197,00	13 057,00	-	75 254,00

Note 5 - Immobilisations financières

Durant l'année se terminant au 30 septembre 2020, l'Association n'a pas investi dans des immobilisations financières

Note 6 – Instruments de trésorerie et disponibilités

Suite aux dons reçus en juin, juillet et août 2017 pour un total de 225 000 €. L'Association a décidé de placer ces liquidités en produits bancaires sûrs et flexibles.

En septembre 2017, l'Association a ouvert un contrat à terme auprès du Crédit Mutuel avec une maturité de 18 mois le temps de finaliser les travaux de rénovation de la maison. Le contrat permet de sortir de ce contrat à terme sur simple demande et ce sans pénalité. La rémunération du contrat à terme dépend de la durée de détention et est liée aux taux d'intérêts directeurs en EUR. Vu les travaux effectués, des liquidités ont été nécessaires et le contrat à terme a été liquidé. Au 30 septembre 2020, le contrat à terme était fermé.

En parallèle au même moment en 2017, l'Association a ouvert un livret A auprès du Crédit Mutuel. Au 30 septembre 2020, le montant du livret A est de 77 971 €.



Au 30 septembre 2020, le poste créances est principalement composé, de créances envers des locataires.

Note 8- Variation des fonds associatifs

Le capital de l'Association se compose des apports reçus ou les autofinancements faits par l'Association depuis 1914. Ce capital a augmenté grâce aux dons reçus de façon continue depuis des années.

	Début d'exercice	Affectation Rst	Augmentation	Diminution	Fin d'exercice
Dons manuels affectés	34 571	0	97 960	48 146	84 386
Subventions affectées	0	0	0	0	0
Total fonds associatifs sans droit de reprise	34 571	-	97 960	48 146	84 386
Réserves	26 696,04				26 696,04
Report à nouveau	62 170,00	169 159,00		-	231 329,00
Résultat de l'exercice	169 159,00	-169 159,00	37 220,00		37 220,00
Total fonds associatifs	292 596,04	-	135 180,30	48 145,75	379 630,59

Le bénéfice de l'année se pour l'année se terminant au 30 septembre 2020 est de 37 220 €.

Les dons manuels affectés sont répartis entre deux appels aux dons faits dans le cadre de la réfection du jardin et de l'aménagement de la maison :

Dons manuels affectés	Montant initial	Fonds à engager en début d'exercice	Dons de l'année	Utilisation en cours d'exercice	Engagement à réaliser sur ressources affectées	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Fonds dédiés pour la maison	220 000	34 571	97 960	48 146	-	84 386
		-		-	-	-
Total des fonds dédiés	220 000	34 571		48 146	-	84 386

Note 9 - Emprunts

Pour financer les travaux d'isolation et l'achat de la chaudière à gaz, l'Association a contacté un prêt pendant l'exercice se terminant au 30 septembre 2016 auprès du Crédit Mutuel et ce pour un total de 58 084€. L'emprunt a une maturité à 10 ans et les charges de l'emprunt sont reconnues au compte de résultat : « Intérêts et charges assimilées » pour un montant de 685 € au 30 septembre 2020. Au bilan, le capital restant dû des emprunts s'élève à 27 731 € au 30 septembre 2020 (voir également la note 10 pour le détail de cet emprunt).



Note 10 – Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des échéances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	-	-	
Autres immobilisations financières			
Clients douteux ou litigieux			
Autres créances clients	-	-	
Personnel et comptes rattachés			
Divers état et autres collectivités publiques			
Débiteurs divers	-	-	
Charges constatées d'avance			
Total	-	-	-
Montant des prêts accordés en cours d'exercice	0		

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	24 410	24 410		
Emprunts auprès des établissements financiers	27 731	5 737	21 994	
Emprunts et dette financières divers	400	400		
Personnel et comptes rattachés				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux				
Impôts sur les bénéfices				
Autres impôts taxes et assimilés				
Autres dettes	1 598	1 598		
Produits constatés d'avance				
Total	54 139	32 145	21 994	-

Montant des emprunts souscrits	0
Montant des emprunts remboursés	6 574

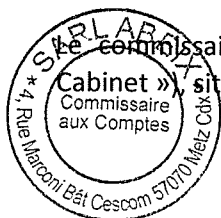
Note 11 – les charges à payer, les produits à recevoir, les charges constatées d'avance, les produits constatés d'avance et les engagements

L'Association possède différents engagements et autres charges à payer ou constatées d'avance, d'autres produits à recevoir ou constatés d'avance au 30 septembre 2020 ventilés comme ceci :

- Charges à payer :
 - Dettes fournisseurs et comptes rattachés : 24 410 € dont principalement les matériaux commandés pour les travaux d'aménagement des chambres des Sœurs SMMI qui ont été livrés fin septembre 2020 et qui ont été payés en octobre 2020.
- Produits à recevoir : néant
- Factures non parvenues: 1 524 €
- Produits constatés d'avance : néant
- Engagements IDR (indemnité de départ à la retraite): néant

Note 12 - Rémunération du commissaire aux comptes

Le commissaire aux comptes est Monsieur Petitjean, représentant du cabinet ABEIX (« le Cabinet »), situé à Metz.



Les honoraires provisionnés dans les comptes sont de 3 600 € TTC. Il n'y a pas d'honoraires pour d'autres services rendus par le Cabinet pendant l'exercice se terminant au 30 septembre 2020.

Note 13 - Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Note 14 – Partenariat avec les Sœurs Salésiennes Missionnaires de Marie Immaculée.

Depuis juillet 2017, l'Association héberge des Sœurs Salésiennes Missionnaires de Marie Immaculée (ou « SMMI »). Au 30 septembre 2020, trois sœurs sont présentes à Lorry : Sœur Léo, Sœur Nirmala, Sœur Annett.

De par une convention signée avec l'Institut des SMMI, l'Association s'engage à mettre à disposition une équipe de personnes les aidant dans leurs missions ainsi que des moyens logistiques tels qu'un logement, une voiture de service et d'un jardin pour cultiver. En contrepartie, les Sœurs SMMI s'engagent à faire vivre le Foyer des travailleurs, assurer l'accueil des hôtes et des groupes de passage dans le cadre de la Maison de Caroline, de contribuer à assurer l'entretien de la maison, de s'occuper de la Chapelle et de l'oratoire, de contribuer au fonctionnement administratif de l'Association ainsi que souscrire à une assurance pour l'occupation des locaux.

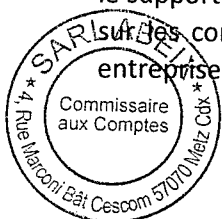
Note 15 – Bénévolat

L'Association se repose sur un travail d'une équipe de bénévoles qui se caractérise par trois équipes connectées.

Premièrement, le Comité d'Administration par un travail bénévole réalise l'objet des statuts de l'Association. Le Comité se réunit entre 4 et 5 fois par an. Les frais de déplacements sont à la charge des membres du Comité. De plus, le Bureau qui est composé de membres du Comité effectue un travail tout au long de l'année (réunion avec des tiers, présences et représentation de l'Association, réunion tout au long de l'année, etc...). Le travail du Comité d'Administration et du Bureau est un travail bénévole.

Deuxièmement, deux équipes de bénévoles s'occupent de la vie spirituelle et de la partie rénovation de la maison/jardin. Madame Aude Deffense s'occupe de la vie spirituelle et organise des activités diverses et variées tout au long de l'année en alternant des activités fixes hebdomadaires et des activités ponctuelles. Madame Clarisse Leroy s'occupe de la rénovation du jardin et de la mise en place de la rénovation de la maison. Ces deux rendent compte au Comité de façon régulière et matérialisent leurs travaux par un compte rendu à chaque réunion du Comité.

Pour la rénovation de la maison, le Comité a demandé que le projet soit encadré par un bureau d'architecte et d'ingénierie fluide (ATELIER 107_ARCHITECTURE) qui coordonne les travaux (avec le support de Madame Leroy) entre les différentes entreprises, établissent un cahier des charges sur les composantes techniques et font le suivi de façon hebdomadaire du chantier avec les entreprises et s'assurent de la conformité des travaux avant la fin de chaque étape.



Il est à noter que pour la rénovation du jardin, des entreprises ainsi que des personnes physiques effectuent régulièrement des travaux bénévoles.

Tout ce travail correspond pour ces trois personnes à un minimum de 50 heures par an pour aller jusqu'à plus de 250 heures pour certains membres.

Troisièmement, trois à quatre fois par an, des journées bénévoles sont organisées par le Comité sous la houlette de Madame Aude Deffense et Monsieur Cédric Leroy pour s'atteler à des tâches diverses mais importantes au bon fonctionnement de la maison. Par exemple pour l'année se terminant le 30 septembre 2020, un grand rangement de la maison, caves et des greniers pour permettre l'arrivée des travaux ainsi qu'une remise en état complet du jardin (déboisement, élagage des arbres, plantation d'arbres, fruits et légumes etc...) ont été effectués. Plus de 80 personnes, de tous âges, sont venus aidés tout au long l'année.

Ces contributions volontaires présentent un caractère significatif pour l'Association de par leur nature et leur importance que nous estimons à plus de 50 000 euros.

Note 16 – Evènements postérieurs à la clôture.

Le Comité d'Administration n'a pas connaissance d'autres évènements significatifs postérieurs à la clôture.

Période épidémique COVID-19 : Impact non significatif sur les comptes et la continuité d'exploitation est non compromise.



RAPPORT SPECIAL

FOYER CARRE DE MALBERG

Association
108 Grand Rue 57050 LORRY-LES-METZ
Inscrite au registre des associations du Tribunal d'Instance de Metz
853/45 R.A III-2

RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES Exercice clos le 30 septembre 2020

A l'assemblée générale de l'association FOYER CARRE DE MALBERG,

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre association, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient, selon les termes de l'article L 612-6 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Conventions soumises à l'approbation de l'organe délibérant

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention passée au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'organe délibérant en application des dispositions de l'article L 612-5 du Code de commerce.

Fait à Metz, le 2 février 2021

Pour la SARL ABEIX



Christophe PETITJEAN
Commissaire aux comptes